

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent : signature du protocole d'accord entre le Gouvernement burkinabé et le BIT

PAGE 2

◆ Symposium des Organisations patronales d'Afrique francophone, hispanophone et lusophone « Se réinventer dans le monde de demain : le nouveau défi des organisations patronales Africaines »

◆ Loi de finances, gestion 2013 : quelles perspectives pour le secteur privé ?

PAGE 3

◆ Vers l'adoption d'indicateurs de mesure du Développement Durable

◆ Vers des perspectives pour une meilleure syndicalisation des femmes au Burkina Faso

PAGE 4

◆ Politique nationale du travail : Bientôt des textes d'application

Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent : signature du protocole d'accord entre le Gouvernement burkinabé et le BIT



Le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent du Burkina Faso a fait l'objet pour sa mise en œuvre, d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et le Bureau International du Travail, le lundi 24 septembre 2012 à l'hôtel AZALAI de Ouagadougou. C'était en présence de nombreuses personnalités du monde du travail et des partenaires techniques et financiers.

Ce programme sera désormais le principal cadre à travers lequel l'Organisation Internationale du Travail (OIT) apportera son assistance à notre pays. Son élaboration qui a débuté en 2009 a suivi une démarche participative impliquant le Gouvernement et les Partenaires sociaux (employeurs, travailleurs) tout en tenant compte des priorités définies dans la SCADD et les politiques sectorielles.

La cérémonie a été présidée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Soungalo Appolinaire OUATARRA qui avait à ses côtés son collègue de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Monsieur Achille TAPSOBA,

le Directeur du Bureau régional de l'Organisation Internationale du Travail pour l'Afrique Monsieur Charles DAN, le Président du Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), Monsieur Birahima NACOULMA, le Président de Moises Centrales Syndicales, Monsieur Joseph TIENDREBEOGO.



Le Président du CNPB qui s'est exprimé au nom des partenaires sociaux a salué l'excellence de la coopération technique entre le Gouvernement et le Bureau International du Travail et s'est réjoui que les priorités des partenaires sociaux aient été retenues dans le cadre de ce programme. Mettant l'accent sur la promotion d'un environnement

favorable à la création d'emplois, le présent programme est bien perçu par le monde du travail dans son ensemble car, sans l'existence d'entreprises durables, il sera illusoire de parler de travail décent à titre ajouté.

Pour finir, il a rendu un hommage au Directeur du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, Monsieur Charles DAN pour son engagement au service du développement de l'Afrique notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

Pour la période 2012- 2015, deux axes prioritaires sont retenus dans le PPTD à savoir :

- ◆ La promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural;
- ◆ Le renforcement et l'extension de la protection sociale.

Ainsi, la mise en œuvre du PPTD sera une contribution majeure qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions en cours pour la promotion de l'emploi, du dialogue social, de la santé et sécurité au travail et de la protection sociale. Il va sans dire que son succès dépendra fortement du niveau d'engagement de tous les acteurs. A ce propos, le Président du CNPB a marqué la disponibilité des partenaires sociaux à jouer leur partition pour une mise en œuvre réussie du PPTD/Burkina 2012-2015.

Symposium des Organisations patronales d'Afrique francophone, hispanophone et lusophone « Se réinventer dans le monde de demain : le nouveau défi des organisations patronales Africaines »



Les Organisations Patronales d'Afrique Francophone, Lusophone et Hispanophone, se sont réunies à Douala du 26 au 28 septembre 2012 pour initier un processus de refondation, avec le soutien du Bureau des Activités pour les Employeurs (ACT/EMP), du Bureau International du Travail (BIT), de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE), et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).

Face aux changements qui accélèrent le destin du continent, ces organisations veulent saisir les nouvelles opportunités d'affaires et contribuer davantage au développement. Ces changements ont été unanimement reconnus par les

participants du symposium de Douala : croissance démographique, crise alimentaire, mondialisation technologique et financière, renforcement des démocraties.

Le Président du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), M. André FOTSO a déclaré : « Ou nous nous adaptons, ou nous mourrons ». En lançant le « Processus de Douala » pour une refondation de l'organisation patronale africaine, il a insisté sur « la nécessité d'enclencher cette mutation sur deux fronts : sur le front national et sur le front continental », en densifiant les réseaux patronaux. En effet, a-t-il conclu, « ce processus ne peut porter ses fruits que s'il s'inscrit dans la durée ».

Le monde a maintenant conscience que ces opportunités convergent pour le décollage de l'Afrique. Notre continent est courtisé comme jamais. Et il peut davantage tirer parti de ses

atouts. Cette certitude permet aux organisations patronales de porter un nouveau projet et de lancer leur refondation.

Un cadre de référence a été élaboré en ce sens à Douala. Il permettra aux Organisations Patronales d'impulser leurs adaptations pour devenir de véritables rassembleurs à la tête d'un secteur privé efficace, selon un référentiel qui inclut les enjeux de gouvernance interne, la détermination de nouvelles missions et priorités, et le développement de stratégies partenariales.

Une réunion similaire se tiendra en Novembre 2012 pour l'espace anglophone africain, et un rendez-vous est pris en septembre 2013 pour benchmarker et valider les cadres de référence de chaque organisation nationale.

Loi de finances, gestion 2013 : quelles perspectives pour le secteur privé ?

Le 20 septembre 2012, la salle Lumière de la Direction générale des impôts a abrité les travaux de la Session de la Commission nationale de fiscalité. Comme chaque année, la Commission nationale de fiscalité s'est réunie sous la présidence du Directeur Général des Impôts, Monsieur Paoua N'Songo Paul NIKIEMA qui avait à ses côtés le Directeur de la législation et du contentieux et le représentant du Directeur Général des douanes.

Une fois de plus, cette session avait pour but de présenter les nouvelles dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2013 et de recueillir les observations et les suggestions formulées par les commissaires notamment les représentants du secteur privé.

Après le mot introductif du Directeur Général des Impôts, la présentation des dispositions fiscales a été faite par le Directeur de la législation et du contentieux, Monsieur Barthélemy DABRE.

De cette présentation, l'on retient au titre du contexte, que les mesures fiscales proposées dans la présente loi de finances s'inscrivent dans le cadre des réajustements nécessaires liées à la réforme fiscale adoptée depuis 2010. S'agissant des réajustements, ils concernent particulièrement le code des impôts et la loi n° 008/AN du 29 janvier 2010 portant création d'un impôt sur les sociétés au Burkina Faso. Ils portent essentiellement sur les articles 14, 21, 22, 28, 32 bis 33, 61, 84 quinquies, 86, 115, 245, 251, 411, 499 et sont relatives aux

crédits d'impôt, à la contribution des patentes, au régime des retenues à la source et au livre des procédures fiscales.

De manière pratique, l'objectif visé par l'administration fiscale à travers les modifications apportées est de simplifier et élargir le champ d'application de certains impôts, d'inciter à la formalisation du secteur informel, d'introduire des mesures fiscales préférentielles en faveur de la promotion de l'énergie solaire, d'améliorer la cohérence du dispositif fiscal et d'élargir le domaine de compétence des Centres de Gestion Agréés (CGA) aux personnes morales.

Après cette présentation, le Directeur Général des Impôts a invité le présentateur à apporter préalablement des éléments de réponse aux observations qui avaient été formulées par écrit avant d'ouvrir la phase des échanges.

Dans l'ensemble, il s'est agi de questions de compréhension mais aussi de préoccupations liées à la problématique de l'imputabilité des crédits d'impôts sur les acomptes, aux modalités de contrôle dans le cadre des systèmes informatisés de gestion comptable et aux nouvelles dispositions relatives à la contribution des patentes.

Les explications et les éléments de réponse apportés à ces préoccupations ont permis de mieux comprendre la portée et les implications des nouvelles dispositions formulées par l'administration fiscale qui a pris bonne note des propositions et suggestions des commissaires

dans l'optique des réajustements à venir.

Il convient de retenir de cette session que même si le rôle financier de l'impôt reste très affirmé, les mesures fiscales proposées consacrent une avancée notable dans le sens de l'amélioration du climat des affaires qu'il faut saluer à sa juste valeur.

Toutefois, de nombreux efforts restent à faire. C'est pourquoi les commissaires n'ont pas manqué de rappeler certaines préoccupations de l'année passée qui n'ont pas encore trouvé de réponse.

Aussi, en terme de perspectives ils ont proposé les mesures suivantes :

- ◆ élargir la compétence des CGA aux personnes non-commerçantes ;
- ◆ prendre en compte le nouveau statut d'entrepreneur individuel régi par la législation OHADA ;
- ◆ prévoir un numéro IFU spécifique à la TVA pour faciliter le reversement de la TVA par les contribuables du secteur informel ;
- ◆ revoir la composition de la Commission nationale de fiscalité pour la rendre plus dynamique et efficace ;
- ◆ renforcer la sensibilisation des opérateurs économiques pour une meilleure connaissance de la législation fiscale.



Vers l'adoption d'indicateurs de mesure du Développement Durable

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) a organisé du 27 et 28 septembre 2012 à l'hôtel palm Beach, un atelier national de validation du document portant critères et indicateurs du développement durable du Burkina.

Depuis 1992 à travers la *Déclaration de Rio* sur l'environnement et le développement adopté en juin 1992 lors la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la nécessité pour chaque pays de disposer d'indicateurs permettant de mesurer l'état de l'environnement et les pressions qu'il subit a été reconnue. Le protocole de Kyoto intervenu en 1997 a prévu aussi un mécanisme qui permet aux pays industrialisés de financer dans les pays en développement des réalisations dans le

sens de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une des conditions pour les pays en développement pour bénéficier de ces projets est aussi la détermination des critères et indicateurs de développement durable.

C'est ainsi que le Ministère de l'environnement à travers le SP/CONEDD a commandité une étude qui a servi de base à la rédaction du présent document sur les critères et indicateurs de développement durable.

Ces indicateurs devront permettre au Burkina Faso d'évaluer de façon objective les politiques et programmes de développement.

L'objectif de l'atelier était de permettre aux participants d'apprécier la pertinence des critères et indicateurs retenus dans le document, de les valider et de faire des recommandations pour la suite du processus.

L'étude a retenue 49 indicateurs qui ont été examinés par les participants au sein de groupes de travail notamment le pourcentage de sites industriels disposant de zones tampons adéquatement aménagées, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie primaire et finale par source, le pourcentage d'entreprises utilisant les technologies propres, l'évolution des températures annuelles moyennes, l'indice annuel de la qualité de l'air etc. Les amendements formulés ont surtout porté sur la définition de certains indicateurs et la proposition de nouveaux indicateurs plus fiables.

Le Burkina est en train de se doter d'une politique nationale sur le développement durable (PNDD) assortie d'une loi. Les indicateurs de développement durable qui seront retenus feront office d'indicateurs de suivi -évaluation de la PNDD.

Vers des perspectives pour une meilleure syndicalisation des femmes au Burkina Faso



le Président de la Cellule tripartite de suivi du PAMODEC.

Elle a été ponctuée par le mot de bienvenue de la responsable du comité intersyndical des femmes, suivi de trois allocutions prononcées respectivement par le Président de mois des centrales syndicales, le Directeur du Bureau pays de l'OIT pour le sahel et le Ministre en charge du travail.

Le jeudi 27 septembre 2012, c'est dans la salle de conférence du Pacific Hôtel qu'a eu lieu la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation pour une meilleure syndicalisation des femmes en vue de la promotion de l'égalité de rémunération au Burkina.

Prévue pour durer trois jours, cette activité a été organisée dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de la déclaration de l'OIT (PAMODEC) en collaboration avec les centrales syndicales qui n'ont managé aucun effort pour une mobilisation massive de la gent féminine.

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Monsieur Apollinaire Soungalo OUATTARA, qui avait à ses côtés le Président de mois des Centrales syndicales, Monsieur Joseph TIENDRE-BEOGO, le Directeur du Bureau pays de l'OIT pour le sahel, Monsieur François MURANGIRA, la représentante du Ministre de la Promotion de la Femme, le représentant du Président du Conseil National du Patronat Burkinabè et

Les différents intervenants ont tour à tour salué la pertinence du thème de l'atelier, et surtout mis en exergue son importance dans la promotion de la syndicalisation des femmes et l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et celle féminine pour un travail de valeur égale.

Aussi, le Président de mois des centrales syndicales, après avoir relevé les difficultés liées à l'ignorance des dispositions pertinentes par les principaux bénéficiaires notamment les femmes n'a pas manqué de saluer les efforts fournis par le ministère burkinabè en charge du travail et le Bureau international du travail dans le cadre de la promotion de l'égalité de rémunération entre homme et femme.

Le Directeur du Bureau pays de l'OIT pour le sahel a à son tour tenu à mettre en exergue les efforts accomplis par le Gouvernement et les Partenaires sociaux burkinabè notamment à travers la signature des PPTD et la tenue du forum national des femmes, édition 2012. Toutefois, pour souligner l'envergure du chemin à parcourir, il a rappelé les conclusions de

la 12^{ème} réunion régionale de l'Union Africaine tenue à Johannesburg en octobre 2011 selon lesquelles l'ensemble des Etats africains se sont engagés à adopter des politiques pour promouvoir l'égalité des chances, le développement de l'emploi et de la protection sociale d'ici à 2015.

Des objectifs qui restent de son point de vue réalisables pour le Burkina Faso, à condition que les capacités des mandants tripartites de l'OIT soient renforcées, que la participation des femmes au dialogue social soit accrue et que les conclusions de l'atelier permettent de définir des stratégies et des plans d'actions pour l'effectivité des principes et droits fondamentaux au travail.

Le discours d'ouverture a été le lieu pour Monsieur Apollinaire Soungalo OUATTARA de saluer le rôle déterminant des femmes dans le développement économique, social et politique de notre pays et de renouveler l'engagement du Gouvernement à accorder à la femme toute sa place dans ce processus.

A cet effet, il a invité les participants à approfondir la réflexion sur la syndicalisation et le leadership syndical des femmes et à s'investir particulièrement dans la quête de solutions pour le renforcement du rôle de la femme dans le développement social.

A la lumière de ces interventions, force est de croire que cet atelier permettra aux participants de mieux s'approprier les connaissances nécessaires au renforcement du leadership syndical et de relever le défi de la lutte pour l'effectivité de la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail relatifs notamment à l'égalité de rémunération entre homme et femme.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Politique Nationale du Travail:

Bientôt des textes d'application

Le mardi 12 septembre 2012, s'est ouvert dans la salle du dialogue social du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), l'atelier de validation des projets de textes devant régir les organes de mise en œuvre de la politique nationale du travail (PNT) adoptée par décret n° 2011-536/PRES/PM/MFPTSS du 09 aout 2011.

Placé sous la présidence du Directeur Général du Travail, Monsieur Célestin K SAWADOGO, représentant le Ministre en charge du travail qui avait à ses côtés, Monsieur SOULAMA Timothée, Administrateur du projet BIT/PAMODEC-Burkina représentant la Coordinatrice du projet BIT/ADMITRA, Mme BA Abdou/KANE empêchée, l'atelier a regroupé une trentaine de participants provenant des départements ministériels, des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en plénière et en groupes sous la présidence de Monsieur SAWADOGO K Célestin, Directeur général du travail assisté du groupe de travail tripartite du projet BIT/ADMITRA composé de :

- Monsieur OUEDRAOGO Joachim, Président, directeur des relations professionnelles et la promotion du dialogue social (DRPPDS) du MFPTSS ;
- Madame YAMEOGO Philomène, membre représentant les employeurs, secrétaire générale du CNPB ;
- Monsieur OUANGRE Norbert, membre représentant les centrales syndicales, CGTB

Ainsi, les participants ont été répartis en 2 groupes de travail pour examiner les projets de textes ci-après :

- Projet de décret portant, création, attributions et composition d'une coordination nationale (CN) et des coor-

dinations régionales des comités de santé et sécurité au travail (CR/CSST) ;

- Projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Coordination nationale des comités de santé et sécurité au travail (CN/CSST);
- Projet de décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du conseil supérieur du travail (CST);
- Projet d'arrêté portant fonctionnement des coordinations régionales des comités de santé et sécurité au travail (CR/CSST).

Au terme de leurs travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- ◆ La nécessité pour le ministère en charge du travail d'élaborer un exposé des motifs à l'attention du conseil des ministres dans lequel, il donnera les raisons qui justifient que le CST soit présidé par le premier ministre ;
- ◆ La soumission des projets de textes à la Commission consultative du travail (CCT) et le Comité technique national d'hygiène et de sécurité au travail (CTNHSST) pour une meilleure appropriation de la PNT par les partenaires sociaux ;
- ◆ La relecture de l'organigramme de la PNT pour clarifier l'existence d'un comité technique permanent et d'un secrétariat technique permanent qui jouent le même rôle ;
- ◆ L'intégration des textes régissant les organes de la PNT qui seront adoptés dans le prochain code du travail.